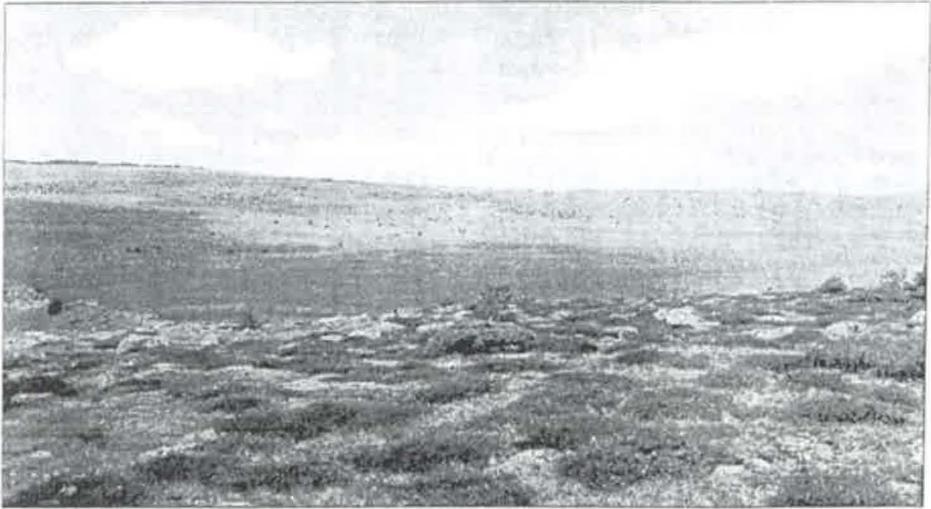


Orientation stratégique n°1

Conserver et développer les potentialités des habitats et milieux naturels (milieux ouverts, forestiers, aquatiques et humides, géologiques)



La Fourbière des Sagnes, mont Lozère. Photo : G. Grégoire, PNC.

Le Parc national inscrit sa politique conservatoire dans la politique communautaire. La préservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'enjeu patrimonial conforte les actions engagées jusqu'à ce jour par le Parc. Répondant à la Directive Oiseaux et à la Directive Habitats, le Réseau Natura 2000⁽¹⁾, conduira à renforcer les opérations de maintien de milieux ouverts ainsi qu'à développer une sylviculture attentive aux enjeux environnementaux. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) devront également intégrer ces préoccupations.

Par ailleurs, la mise en place des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux implique un engagement de l'Etablissement public ; il est intervenu jusqu'à ce jour plus ponctuellement sur les bassins versants. Enfin, autre domaine peu exploré à ce jour, le patrimoine géologique du territoire du Parc mérite une valorisation spécifique dans le cadre

des 7 ans à venir. De façon générale, l'ensemble de ces actions seront traitées sur la zone centrale, périphérique et dans la Réserve de biosphère.

Territoire de moyenne montagne, habité en permanence, le Parc national/ Réserve de biosphère des Cévennes est en très grande partie géré par les activités agropastorales et forestières. Il s'avère donc prioritaire d'orienter celles-ci, dans le souci de leur maintien, vers des objectifs environnementaux. Le Parc, ainsi que l'Etat, ont une réelle responsabilité en regard des enjeux liés aux milieux naturels. C'est pourquoi, cette orientation stratégique concerne directement les gestionnaires et acteurs de l'espace Parc.

Articulations principales

- Orientations stratégiques : 1, 2, 9, 10
- Orientations opérationnelles : 1, 2

⁽¹⁾ Réseau Natura 2000 : réseau européen formé par des sites abritant des types d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

⁽²⁾ voir index en fin de volume

⁽³⁾ voir lexique en fin de volume